

8.3. Styles de Vie et Prévention

8.3.10. Accidents

8.3.10.1. Résumé

Les accidents constituent une cause importante de mortalité et de morbidité (connue et inconnue). Les informations disponibles en Belgique portent surtout sur les accidents qui sont enregistrés :

- soit systématiquement pour les accidents de circulation, accidents de travail, de sport, ou à l'école couverts par une assurance. (y compris sur la route pour l'école ou le travail);
- soit par échantillonnage pour les accidents à domicile.

La sous-estimation la plus importante concerne probablement les accidents à domicile, étant donné que les statistiques existantes sont exclusivement basées sur la prestation de services. L'enquête de Santé présente aussi quelques faiblesses, plus particulièrement en ce qui concerne les accidents à domicile puisque seules les personnes âgées de 15 ou plus et capables de remplir elles-mêmes l'auto questionnaire, ont répondu aux questions à ce sujet.

Quatre indicateurs ont été retenus pour l'analyse du module 'accidents' :

- incidence d'accidents durant les deux mois précédant l'enquête (ON01-1);
- port de la ceinture de sécurité à l'avant (ON03-1) et à l'arrière de la voiture (ON04-1);
- connaissance des limites d'alcoolémie autorisées au volant(ON05-1).

Les résultats de l'analyse sont résumés ci-dessous.

L'incidence globale des accidents au cours des deux derniers mois était de 6% en Wallonie et à Bruxelles. Le Tableau ci-dessous présente la distribution des accidents par type.

Distribution des accidents par type, Communauté Française, Enquête de Santé, Belgique, 1997.		
Type d'accident (plusieurs réponses possibles)	Wallonie (n=131)	Bruxelles (n=129)
Au travail ou à l'école	21 %	17 %
De la route	16 %	13 %
Dans la pratique d'un sport	23 %	28 %
Domestique	24 %	28 %
autre	15 %	27 %

Dans la Communauté Française, le groupe d'âge 15-24 présente la plus grande incidence d'accidents : 8% de cette population déclare avoir subi un accidents au cours des deux mois précédant l'enquête.

En Wallonie, 34% de la population déclare ne pas mettre systématiquement de ceinture de sécurité à l'avant de la voiture (37% à Bruxelles). Ce pourcentage augmente jusqu'à 40% (Wallonie) et 48% (Bruxelles) pour les jeunes de 15 à 24 ans. Ce manque de protection est plus fréquent chez les hommes que les femmes (39% contre 27%).

Environ 70% de la population déclare ne pas employer systématiquement de ceinture à l'arrière d'un véhicule : 74% à 82% parmi les jeunes de 15 à 24 ans.

57% de la population ne donne pas la réponse correcte concernant les taux d'alcoolémie autorisés au volant. Cette phénomène est moins fréquent chez les hommes (30% à 57%) que les chez les femmes (46% à 64%).